



## Cercle Europe et Technologies du Futur

## Echange avec Dragos Tudorache

Président de la commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA) au Parlement européen

29 juin 2021

*Le 29 juin, le Cercle Europe et technologies du futur a eu le plaisir d'accueillir Dragos Tudorache, eurodéputé roumain (Renew) et Président de la commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA), afin d'échanger sur les ambitions et travaux en cours en matière d'intelligence artificielle. Cet échange intervient dans le contexte de la présentation le 21 avril, par la Commission d'une proposition de règlement sur l'intelligence artificielle.*

L'intelligence artificielle occupe une place de plus en plus importante dans les discussions à Bruxelles, notamment dans le cadre des ambitions numériques de l'UE. Depuis sa création il y a 10 mois, la commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA) a pour mission de réfléchir aux impacts de l'intelligence artificielle dans chacun des secteurs et aspects de nos vies, en traitant à la fois les questions économiques et démocratiques. Les échanges couvrent une diversité de sujets pour couvrir l'ensemble des applications de l'IA : Pacte Vert, santé, agriculture, services financiers... Les travaux se font parfois en commissions conjointes, par exemple avec la commission au marché intérieur et à la protection des consommateurs (IMCO) ou encore à l'emploi (EMPL). L'objectif des eurodéputés est d'avoir une vision holistique car les applications et effets du développement de l'IA sur nos vies sont multiples.

### Le règlement sur l'intelligence artificielle

Le texte présenté par la Commission se base sur une **approche centrée autour de l'humain**. Au regard des travaux de la Commission durant ces derniers mois, la proposition n'est pas une surprise. Les consultations et la feuille de route avaient déjà permis de dessiner une direction claire et la proposition finale reflète parfaitement ces travaux antérieurs. En effet, celle-ci se base sur l'idée d'une approche centrée autour de l'humain et des citoyens. Cette notion était au cœur des discussions et travaux de la Commission européenne et du groupe de haut niveau. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la confiance, les moyens de construire cette confiance ainsi que sur la compréhension des risques liés au développement de ces technologies. L'approche basée sur les risques est pertinente pour neutraliser les risques tout en mettant en place les conditions pour innover.

**Définir les risques.** Le texte s'accompagne de neuf annexes visant à préciser avec des exemples concrets, ce qui relève des systèmes d'IA à haut risque. En effet, la Commission a souhaité étudier chacun des risques en fonction des différentes applications et cas d'usage de l'IA. Le concept de « risques » est un élément essentiel de la proposition.

### Forces et faiblesses de la proposition

**Un besoin d'adaptabilité.** Un aspect positif du texte repose dans l'approche de la Commission qui permet une certaine adaptabilité. En effet, rappelons les systèmes d'IA sont des technologies innovantes, les conséquences et applications ne peuvent être entièrement prédites et des effets non souhaités pourraient arriver. Cette adaptabilité est permise grâce aux actes délégués qui font partie des outils les plus flexibles à disposition de la Commission. Ils lui permettent de rapidement adopter ou modifier une législation lorsque cela est nécessaire. L'IA évoluera rapidement et par conséquent, la législation la concernant doit pouvoir évoluer tout aussi rapidement, notamment pour prévenir des développements non souhaités. En parallèle la création de bacs à sable permettra, dans un espace sécurisé, de développer des systèmes d'IA et de mesurer les résultats.

**Large interprétation.** Un aspect plus négatif est lié à la large interprétation qui est laissée aux Etats membres en matière de contrôle ou de mise en œuvre des règles pour les processus de validation des systèmes d'IA.

**Fragmentation des Etats membres.** Un second problème est lié à la difficile mise en œuvre harmonisée au niveau européen. Même si les règles et définitions sont discutées au niveau européen, leur interprétation est laissée aux autorités nationales des 27 Etats membres. Par conséquent, le risque est que l'application de cette législation soit en réalité déclinée en de nombreuses différentes interprétations, freinant l'émergence d'un marché européen de l'IA. Certaines entreprises pourraient exploiter ces différences et choisir la juridiction qui leur est la plus favorable.

### Champ d'application et coûts supplémentaires

**Le champ d'application du règlement dépend de l'impact ou non d'une technologie liée à l'IA sur les individus,** même pour les systèmes développés en interne d'une entreprise. Plus précisément, si l'algorithme d'une entreprise lié à l'IA est uniquement utile à une prise de décision interne sans impact direct sur les individus, alors la technologie n'entre pas dans le champ d'application du texte.

En revanche, lorsqu'une technologie liée à l'IA a un impact direct sur les individus, par exemple lorsqu'il s'agit d'un algorithme utile aux ressources humaines ou au recrutement, alors cela entre dans le champ d'application du texte car les droits des individus en seront affectés.

**Des coûts supplémentaires limités.** La question des coûts supplémentaires ne se pose pas uniquement pour le développement de l'IA mais plus généralement pour l'ensemble des législations liées à la transition et aux ambitions numériques de l'UE. Ces textes posent la question de savoir comment protéger les consommateurs d'une augmentation des coûts. Si certains avancent que des textes comme le DMA devraient entraîner d'importants coûts et frais pour les utilisateurs, les règles du marché et la compétition pourraient en réalité avoir un effet limitant la hausse des coûts pour l'utilisateur final. Se pose naturellement le coût pour les entreprises. Ces dernières devront s'adapter au marché. La transition numérique pourrait être facteur de compétitivité dans différents secteurs. Ainsi, si ces mesures peuvent effectivement créer un coût supplémentaire pour les entreprises, les consommateurs et utilisateurs devraient eux être protégés par la compétition qui encouragera les entreprises à adapter leurs services, produits et tarifs.

**Des négociations marquées par des vues contraires.** Certaines voix militent pour l'élaboration d'un large organe européen qui pourrait superviser l'application de cette législation. Cependant, les opinions divergent et d'importantes négociations devraient avoir lieu durant les prochains mois. Rappelons qu'en ce qui concerne d'autres législations liées aux ambitions numériques, tels que le DSA ou DMA, celles-ci contiennent chacune leur propre comité de supervision. Par conséquent, il faudrait plus de cohérence, en regroupant les initiatives et organes liés à la transformation numérique. En effet, le développement de l'IA, le DSA, DMA, « Data act » et autres législations connexes font toutes partie d'une même évolution et des mêmes ambitions numériques. Ce besoin de cohérence sous un même cadre fera également parti des objectifs de la commission AIDA.

## **L'IA et le numérique au centre du portefeuille stratégique de l'UE**

**Prise en compte du potentiel et des risques.** L'innovation et le développement de ces technologies sont pensées par l'UE d'une manière législative et réglementaire mais il sera primordial de bien prendre en compte les limites de telles évolutions. Les décideurs européens doivent être conscients des risques et développer l'IA en conséquence en tenant compte que ces technologies n'en sont qu'à leur prémisse. Les prochaines années devraient permettre de nombreux nouveaux développements.

**Un secteur de plus en plus stratégique.** L'IA fait partie intégrante de la vision stratégique des Etats et régions du monde. Il ne s'agit donc pas d'un simple « jouet » technologique mais bien d'un élément qui deviendra de plus en plus essentiel dans les rapports internationaux. Autrement dit, la maîtrise de l'IA et du numérique devient un facteur de puissance et d'autonomie stratégique. Les Etats-Unis, la Chine, le Japon et bien d'autres ont bien saisi ces enjeux. Par conséquent, l'UE ne peut rester en retrait et ces aspects doivent devenir une part importante de l'agenda européen, afin que l'Union puisse construire et développer son « modèle » sur la scène internationale.

## **Convergence entre les groupes politiques du Parlement**

**Une convergence nécessaire.** Au Parlement, il existe une certaine convergence des opinions des groupes politiques concernant les éléments majeurs liés à l'IA. Mais des divergences existent sur les déclinaisons concrètes des ambitions. La fracture oppose la limite à définir entre les libertés humaines et les intérêts économiques et politiques. Néanmoins, dès qu'il s'agit des grands objectifs et perspectives du texte, les groupes politiques démontrent une certaine convergence, ce qui est très positif pour les futures négociations.

## **Place de la recherche dans la vision européenne**

**L'échange fut également l'occasion de rappeler l'importance primordiale de la recherche et de son développement.** Au même titre que l'IA et le numérique, la recherche est une condition de la création d'innovations et d'avancées pour la société et les citoyens. En comparaison des autres puissances mondiales, l'UE est néanmoins en retard sur la recherche. En effet, si les ambitions sont bien là, l'Europe a encore du mal à les concrétiser en engagements concrets. Il y a un problème de diffusion et de reconnaissance par le grand public des travaux importants que mènent les centres de recherche dans l'UE. Pour attirer plus de talents et créer des incitants, l'Union doit parvenir à rendre ces travaux et réalisations plus visibles.

La question des investissements est aussi primordiale pour se donner les moyens de rivaliser avec les autres parties du monde. La définition d'une ambition politique sur les enjeux numériques doit certes intégrer une approche réglementaire. Mais cela ne sera pas suffisant. Il est nécessaire d'accroître largement les financements afin d'impacter réellement et positivement la recherche et lui donner la place qu'elle mérite.